



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

Réf 2025/019

REPU

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 030-213002280-20250319-2025_019-DE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mercredi 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 05 mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mmes HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes ARNAUD GIBOULET SCHMITT (à 20h44) – BAECKER - POULLET – MM COULON - BECHARD –NEVEU– AUBIN – Mmes PANAFIEU – MENALDO KEBDANI -

ABSENTS EXCUSES : Mme FOURES – DE CORO - MM ALTIER – REBUFFAT

PROCURATIONS : Madame DE CORO à Madame ARNAUD GIBOULET
Monsieur REBUFFAT à Madame MENALDO KEBDANI

Soit 17 votants

OBJET : Budget primitif 2025

Le conseil municipal,
VU le code général des collectivités territoriales
VU l'instruction comptable M57
VU la délibération n° 2025/017 portant affectation du résultat de l'année 2024,
CONSIDERANT la réunion de la Commission des Finances du 27 février 2025,
CONSIDERANT le vote du budget par chapitre,
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2025, tel qu'arrêté aux montants suivants :

Section de fonctionnement :	2 296 895.99 €
Section d'investissement :	1 810 264.65 €
RAR 2024	207 631.30 €
TOTAL prévision investis.	2 017 895.95 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé